

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 56

GRÉPIAC : 1680-1690

DIFFICULTÉS ET MALHEURS
D'UNE FAMILLE SEIGNEURIALE

par
Henri PÉRÈS

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



La famille de **Polastron Lailhière** fut pendant plus d'un siècle et demi détentrice, en plus de ses nombreux biens, de la seigneurie de Grépiac.

A ce titre, il nous paraît intéressant d'évoquer l'existence d'un dossier¹ relatif à la succession de **Jean Denis**, décédé en 1680, alors qu'il était seigneur de Lesdein², Grépiac et Noueilles³.

Ce dossier comprend 24 lettres écrites et signées "**Lailhière Lesdein**"⁴ et adressées au baron de Castagnac (leur envoi s'échelonne de 1680 à 1690), des minutes de comptes (de 1684 à 1691) et une assignation à partage datée de 1684.

Ces documents nous aideront à pénétrer l'intimité d'une famille seigneuriale, de connaître ses malheurs et difficultés, mais aussi de faire référence à la Grande Histoire et de ne pas en méconnaître son influence.

Ce courrier, deux à six lettres par an, est assez irrégulier puisque nous notons l'absence de missives en 1681 et 1689 et la présence d'une seule en 1686 et 1690, ceci créant deux périodes de 18 mois sans correspondance.

Nous y saisissons parfois de manière discrète et allusive, certains événements et leurs conséquences en cette fin du XVIIe siècle dominée par la forte personnalité du Roi Soleil.

Il vient de conclure la paix de Nimègue et divers traités :

- en 1678 entre la France, les Provinces-Unies et l'Empire.
- en 1679 entre la France et l'Espagne

qui agrandissent notre pays de la Franche-Comté, du Cambrésis et de plusieurs villes importantes de l'Artois, de Flandre et du Hainaut.

Ce succès stratégique "*fait de Louis le Grand l'arbitre de l'Europe*", mais si **la France marque une grande supériorité militaire** ce n'est qu'**au prix d'immenses souffrances et misères**; le peuple paie durement l'amour de la gloire du monarque, malgré la sollicitude de Colbert.

Mais revenons à nos lettres...

Elles évoquent surtout les difficultés de la famille de Polastron Lailhière dues principalement, pour ce qui nous intéresse, **à la disparition, le 29 mai 1680, de Jean Denis seigneur de Lesdein, Grépiac et Noueilles**. Il laisse 7 enfants ("*cinq masles et deux filles*") pupilles âgées de 2 à 13 ans, qui ne peuvent succéder à leur père et pour ajouter au désarroi, leur mère Françoise de Brettes Thurin décède à son tour le 12 décembre 1682.

A la demande de "Lailhière Lesdein" (oncle des enfants et signataire des lettres que nous lirons) **le baron de Castagnac Jean Paul de Lordat** (demi-frère de "Lailhière Lesdein" et de Jean Denis par le remariage de leur mère Françoise de Celles avec Jean Jacques de Lordat) **deviendra tuteur des orphelins** et gèrera leurs biens (c'est pourquoi des comptes seront tenus de 1684 à 1691).

Il est maintenant utile de présenter un rapide tableau généalogique de la famille pour permettre au lecteur de connaître les liens de parenté qui unissent les personnes citées dans cet article.

TABEAU GÉNÉALOGIQUE

26.08.1606

GILLES de POLASTRON LAILHIERE
 Capitaine au régiment de Piémont
 † avant 1629

Jeanne de Marescal de Lesdins
 Fille du seigneur de Garossiel,
 de Lesdins et autres lieux de Picardie

LOUIS de POLASTRON LAILHIERE
 Colonel au régiment de Piémont
 sgr. de Garossiel et de Lesdins
 † en 1644

8.09.1629

Françoise de Ferrouil de Celles
 héritière de la seigneurie de
 Grépiac par sa mère Gabrielle de Mansencal

11.2.1647

Jean Jacques de Lordat
 1613 - 1659

Jean-Paul de Lordat
 baron de Castagnac
 tuteur des enfants
 de Jean-Denis

Jean Gabriel
chevalier de Malte

Louis Toinette

Paule

JEAN-DENIS de POLASTRON LAILHIERE
 Sgr. de Lesdins, Grépiac et
 Noueilles
 † le 29 mai 1680

15 août 1665

FRANÇOISE de BRETTE THURIN

Pille de Jacques-César, baron d'Auribail,
 et de Catherine de Manas
 née vers 1646 - † le 2 décembre 1682

<u>Jacques César</u>	<u>Paul François</u>	<u>Etienne Joseph</u>	<u>Jean Gabriel</u>	<u>Etienne</u>	<u>Louis</u>	<u>Claire Marie</u>	<u>Françoise</u>	<u>Anne Catherine</u>	<u>Charles</u>	<u>René Gaston</u>
né en 1666	né en 1667	né en 1668	né en 1669	né en 1670	né en 1672	née en 1673	née en 1674	née en 1676	nés le 9	03.1678
† en 1685		† en 1668	† en 1671	† en 1748	† en 1701			† en 1677	† en 1685	
à penade				sgr. de Grépiac et Noueilles (6 enfants)		Religieuse à Longages	Supérieure du couvent de Longages			

1680 : la mort de Jean Denis et la solidarité familiale.

La correspondance débute par une lettre (du 15 juin 1680) où **Louis de Lailhière Lesdein** déclare qu'il vient d'apprendre, par son filleul, "*la mort de notre povre frère*", lettre qu'il adresse, comme la plupart de celles que nous lirons, à **Jean Paul de Lordat** à qui il recommande de ne pas abandonner "*les povres orphelins*" qui sont "*petits-fils de notre mère*".

Louis, pour affaires d'Etat, ne peut s'éloigner "*présentement de ce pays*" (c'est-à-dire de Paris, d'où il écrit) car il lui faudrait rompre avec les "*mesures prises avec Mr Colbert qui est celluy avec qui (il a) été autrefois en Angleterre*". En effet Colbert⁵ vient de lui proposer d'entreprendre un voyage en pays étranger comme envoyé du Roi, il prie d'ailleurs Jean Paul "*de n'en parler à personne*".

Apparemment il ne connaît pas bien la progéniture de son frère puisqu'il demande le nombre d'enfants, leur prénom et il ajoute (comme il est de tradition dans cette famille) que si parmi eux il y en a qui ont un penchant pour l'église "*il faudra leur faire continuer les études*".

La généalogie simplifiée de la famille nous a permis de faire connaissance avec les orphelins:

- **Jacques César** le fils aîné, héritier de Jean Denis, va sur ses quatorze ans,
- **Paul François** son frère sur ses treize ans, puis **Etienne**, futur seigneur de Grépiac et Nouelles sur ses dix ans, les jumeaux **Charles et Gaston** ont deux ans.
- Les filles **Claire et Françoise**, qui deviendront religieuses, ont respectivement sept et six ans.

Jean Denis avait joué un rôle primordial en réunissant en une seule seigneurie le patrimoine grépiacois. Son décès va laisser les siens dans de pénibles embarras: la plupart des enfants sont très jeunes, les deux aînés n'ont pas atteint la majorité. Leur mère **Françoise de Brettes Thurin**, fille du baron d'Auribail, va devoir s'acquitter d'une bien lourde tâche !

Il est vrai qu'elle n'est pas seule devant l'adversité puisqu'elle écrit à Louis qu'elle est extrêmement touchée des amitiés que lui témoigne Jean Paul de Lordat. Cela n'étonne pas Louis car il croit que ce dernier a un "bon naturel" et qu'il faudrait qu'il ait "*changé du blanc au noir, pour qu'il en soit autrement*".

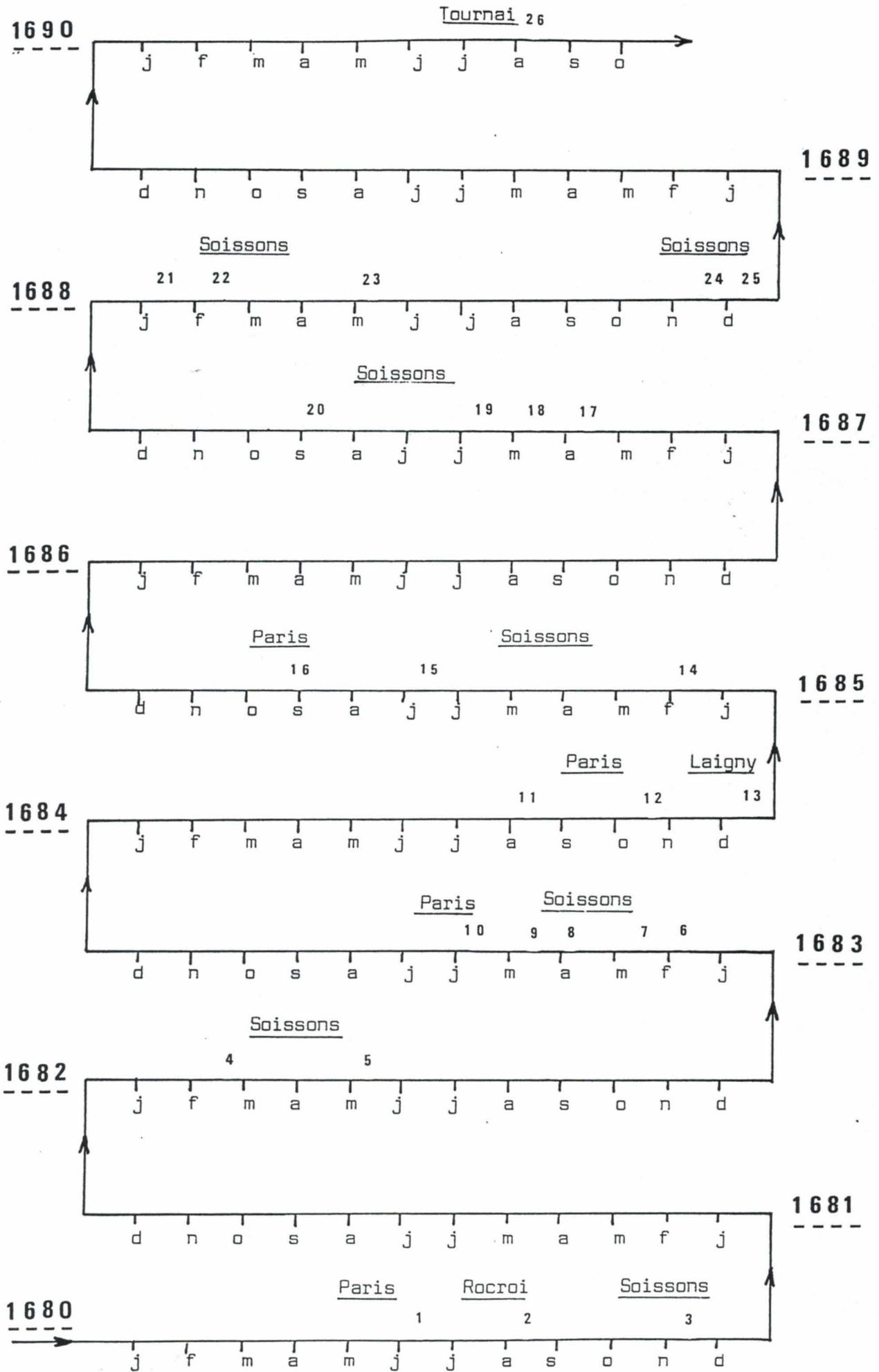
Le diplomate Louis en visite à Rocroi.

Il donne cette appréciation de Rocroi (le 21 août 1680) où il a assisté à une tournée d'inspection de Louis XIV, venu contrôler les travaux de fortifications dirigés par Louvois. En effet le **chevalier de Lailhière**⁶ est maréchal de camp d'armée, gouverneur de la place forte de Rocroi, et Louis, en bon parent, est venu "*issy au passage du Roy pour aider le chevalier de Lailhière ce qui n'a pas été sans embarras, ny sans despense; tout cela s'est passé le plus honnestement du monde et le Roy a pareu fort content*".

En de telles circonstances il devait être de bon ton de se montrer à son avantage, et même si "*Colbert (qu'il a) vu ne (lui) a encore rien dit de positif sur (son) affaire qui peust estre réussira comme toutes les autres*", il ne veut rien avoir à se reprocher et tant qu'il y aura un rayon d'espérance Louis sera disponible.

Il peut penser, avec juste raison, que notre diplomatie aura besoin de lui. L'Europe est toujours en effervescence. Nous sommes fâchés avec le roi de Suède

PERIODICITE de la CORRESPONDANCE



dont il faut éviter l'alliance avec la Hollande, l'Espagne et l'Empire germanique, mais nous devons aussi gagner définitivement l'Angleterre à notre cause.

S'il compte se dévouer à de grands desseins, des ennuis plus terre à terre guettent ce capitaine-major quadragénaire; il est handicapé par une maladie, la goutte et il avoue qu'il irait chercher la santé "*au bout du monde*" car il ne connaît pas dans la vie d'autre bonheur que celle-ci. Pour se guérir il pense que "*l'abstinence des femmes et du vin est le meilleur remède pour la goutte*" et se reprenant vite, il ajoute "*mais à notre âge on ne le pratique guère*"⁷.

Louis est donc obligé de suivre, depuis l'autre bout de la France, l'éducation des neveux; aussi supplie-t-il le baron de Castagnac de prendre soin de la famille, qu'en cela il satisfera "*à la nature, à la générosité et au christianisme*".

Christianisme auquel il fera souvent référence; ne souhaite-t-il pas envoyer l'un des neveux dans l'Ordre des Chevaliers de Malte car "*à la quantité que nous avons, celluy que l'on fera chevalier ne sera pas le plus malheureux*".

Sa suggestion se heurte à la désapprobation de **Jean Gabriel**, son frère, lui-même chevalier de Malte, qui ne "*souhaite pas que l'on envoie*" un des neveux à Malte.

Serait-ce une tradition familiale qui se perd ? Certainement pas mais la situation de famille, le climat empoisonné qui règne entre le Roi Soleil (appuyé par l'Assemblée du Clergé) et le pape Innocent XI (qui n'a pas admis l'élargissement du droit de Régale au Midi de la France, ni surtout que l'on conteste son infaillibilité) ou l'hégémonie turque en Méditerranée Orientale ne sont peut-être pas propices à l'entrée d'un des garçons dans l'Ordre⁸.

1682 : à son tour, la maman disparaît...

Après 18 mois de long silence (dont toute l'année 1681, tout au moins dans la correspondance que nous connaissons) peut-être dû au déplacement de Louis dans un pays étranger (ainsi qu'il était prévu plus haut), alors que la Cour s'installe à Versailles, l'envoi de lettres reprend depuis Soissons en mars et mai 1682.

Louis écrit (le 26 mars) alors qu'il vient de recevoir une lettre "*de nostre belle-soeur*", en l'occurrence Françoise de Brettes Thurin la maman, et il "*advoue que (son) coeur est touché de l'estat de la famille dont le nombre lui fait peur*". Françoise a dû lui faire part de son découragement devant la tâche qui l'attend et Louis se croira "*obligé de se servir de son misérable patrimoine*" pour aider la famille.

Patrimoine provenant apparemment d'une part d'héritage : "*les droits de légitime*" que devait payer Jean Denis à ses frères, "*tel que le droit leur pourra compter*", (il n'en connaît pas la valeur exacte, pas bien importante puisqu'il n'est qu'un cadet) mais qui aurait dû déjà être réglé au décès de **Françoise de Celles** (mère du défunt Jean Denis et de Louis du côté des Polastron, mais aussi de Jean Paul de Lordat chez les Castagnac).

Il voudrait pouvoir en disposer selon la nécessité ou en "*faveur de celluy de (ses) neveux (qu'il) croira le mieux mériter*". Et puis sa santé est si chancelante et ses affaires en si "*meschant estat*" qu'il doit prendre des précautions.

Il souhaite que Jean Paul de Lordat puisse régler cela comme il le jugera et selon sa bonne conscience... mais ce dernier ne pourra régler ou ne voudra résoudre ce problème qui s'ajoutera aux difficultés déjà existantes (surtout que la part qui devait revenir à Louis lui sera donnée maintenant au détriment des orphelins!). Terrible dilemme pour lui !

Il s'est montré patient, car en 25 ans, il n'a "*rien touché ny des intérêts, ny du principal*" (lettre du 8 mai) et pour le règlement de ses "*petits intérêts*" il ne veut rien toucher qui puisse appartenir à sa belle-soeur ou à ses enfants. D'ailleurs, **Françoise, lassée de ces affaires**, le laisse "*maître de tout*", et la fin d'année 1682 sera cruelle. Le 12 décembre elle s'éteint; la mère des enfants, aux nombreuses maternités très rapprochées, **quitte ce monde vaincue par l'adversité**.

1683 : que vont devenir les orphelins ?

Ce nouveau coup du sort va accélérer la correspondance de Louis qui, après huit mois de silence, va se manifester à cinq reprises durant les cinq premiers mois de 1683; **ce sera l'année de la mise en place des décisions** prises pour élever les orphelins et défendre leur bien.

- **Les deux plus jeunes**, Charles et René Gaston, n'ayant que quatre ans, seront pris en charge l'un par le baron d'Auribail, l'autre par Jean Paul de Lordat.

- **Pour les deux filles** "*la pension est sy modique que (l'on) trouvera toujours de quoy la payer*" et rien n'empêchera d'envoyer les autres garçons "*estudier à Thoulouse*" comme l'écrit Louis.

César : soldat du roi ou seigneur provincial ?

Reste le cas de César, l'aîné pour qui Louis et Jean Paul s'opposeront, ce que l'on sent très bien dès la première lettre du 29 janvier⁹.

Louis préconise de nommer "*un homme qui prist soin du bien*", homme qui sera "*approuvé de tous les parents*" et qui aura la totale confiance de la famille "*pour la gestion du bien qui ne doit pas se dissiper*"¹⁰.

Cela permettra à César, dit Grépiac, de continuer à servir le roi à la tête d'une compagnie (ce qui semble lui plaire), d'autant que Louis préférerait le "*voir mort que de le voir, à son âge, prendre soin de conduire une maison*". Pour cet homme de rude noblesse, il est bien plus honorable d'être un soldat plutôt qu'un gestionnaire (surtout si jeune) ce qui ne semble pas obtenir l'approbation de Jean Paul, noble terrien, maladif et peu actif¹¹.

Tuteur malgré lui !

Ce dernier très prudent accepte difficilement les propositions de Louis (il pense que ce pourrait être au détriment de ses propres intérêts), aussi celui-ci fait-il vibrer la fibre familiale :

-"*ils sont aussi vos neveux et vous êtes honneste homme*" et il utilise, presque le chantage

-"*Dieu vous a donné des enfants*¹² et je vous proteste que je n'épargnerai pas ma vie pour eux s'il était assez malheureux pour avoir besoin de moy, selon toutes les apparences cela n'arrivera jamais, et j'en prie Dieu de tout mon coeur" ou plus simplement la sévérité

-"*les propositions que je vous ay faites pour prendre soin du bien des orphelins ne doivent pas vous déplaire, je croy que se puist sans préjudice à vos affaires et mesme sans vous donner beaucoup de peine puisque vous êtes sur les lieux et que vous n'avez qu'à ordonner conjointement avec les oncles maternes*" (ceci le 4 février).

Enfin si Jean Paul accepte d'être tuteur des orphelins¹³, il se fera tirer l'oreille pour envoyer de l'argent "*pour mettre Grépiac en équipage*". Il est vrai que celui-ci parfois impulsif¹⁴ dans ses écrits (dont une lettre au curé Fenasse, recteur de Grépiac, qui est chargé avec Etienne Dauriebat "*de signaler si quelque chose dépérissait*") ne facilite pas les rapports familiaux.

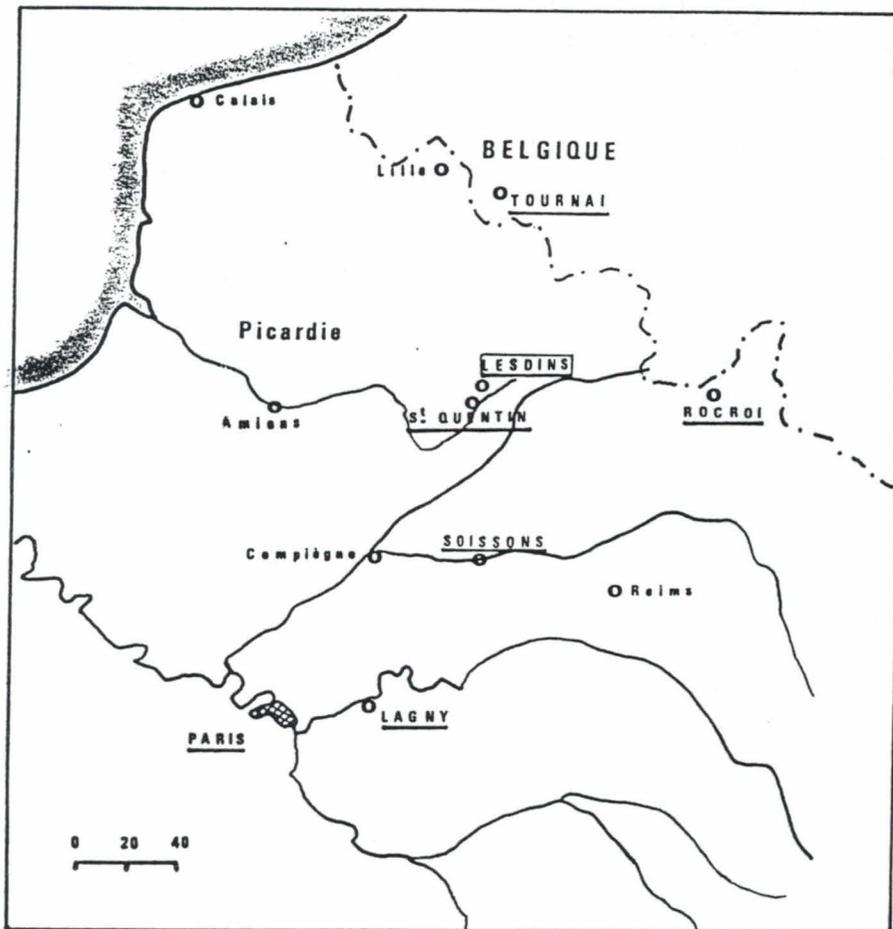
Pourtant... Louis qui vient de passer quinze jours avec lui "*est fort content de ses sentiments*" et pense que Grépiac "*souscra de bon coeur à tout*" ce qu'ordonnera Jean Paul pour la régie des biens.

César, ayant rejoint son régiment et ne pouvant s'absenter, enverra une procuration pour nommer un curateur¹⁵ qui gèrera ses biens sur place et ceci

d'autant plus facilement que l'ascendant de Louis sur César est important puisqu'il affirme même (ce que nous sentons au travers des lettres) qu'il sera "sa caution" morale.

Une dernière lettre envoyée de Paris (le 15 mai) nous apprend que Jean Paul¹⁶ n'ayant pas envoyé d'argent, César pourra être équipé, grâce à un emprunt, mais pas de n'importe quelle manière "puisque'il est de conséquence pour luy et la famille qu'il ne paraisse pas misérable dans ses commandements"¹⁷.

Le voilà prêt pour faire ses preuves, surtout que l'on "ne parle que de campement de troupes, mais personne ne sait où cela aboutira" enfin si... Louis XIV¹⁸, qui a difficilement contenu son apparente modération, fait entrer, fin 1683, les troupes royales en Belgique espagnole où elles s'emparent de Coutrai et Dixmude¹⁹.



LES POLASTRON DANS LE NORD DE LA FRANCE.

1684 : règlement de la succession.

Du 15 mai 1683 au 12 août 1684, soit 14 mois, c'est le silence; nous ne pourrons lire de correspondance. Pourtant des événements essentiels se seront passés dont **la décision en Conseil de Sénéchaussée** (le 6 avril) de régler la succession de Jean Denis²⁰. Comment ?

- **César**, l'aîné, **recevra la moitié des biens de son père**²¹, son oncle François de Polastron, qu'il a désigné comme curateur, s'est chargé de défendre son hérité.

- **Les autres enfants** recevront **l'autre moitié des biens**, mais à charge pour les deux parties de supporter à part égales les dettes passives et charges dues par le défunt ou ses héritiers.

Les biens hérités par les pupilles ou mineurs seront "*affermeés à l'inquante public...et les fruits des dits biens*" seront affectés à la nourriture et à leur entretien. De ce fait Jean Paul de Lordat, tuteur des enfants et administrateur de leurs biens sera tenu de fournir des comptes.

Après sa nomination et son acceptation du 8 février (le travail de sape de Louis y est pour beaucoup!), il voulut "*s'ingérer dans son administration et percevoir les revenus des biens*" des pupilles, mais quelle ne fut pas sa surprise de trouver la majeure partie de ceux-ci déjà perçus par César et François, les frères aînés.

Il ne restait des dits revenus que 553 livres 13 sols de l'afferme de Noueilles²²; il est vrai qu'en 1684 la totalité des revenus s'élèvera à 3500 livres, somme qui laisserait rêveur quelque brassier grépiacois²³, bien qu'en cette année si difficile la seigneurie fut victime d'un terrible orage de grêle et d'une surmortalité (7 décès enregistrés entre les 2 et 10 octobre).

Autre événement que le partage, et que certains indices nous laissent supposer, c'est la venue de Louis dans notre région²⁴. Dans sa dernière lettre du mois de mai 1683, il prévoyait "**d'aller en Gascogne**" pour enfin régler ses affaires avec ses neveux puisque le baron de Castagnac n'a pu le faire du vivant de leur mère. Il ne veut pas être à la "*discretion et veut pouvoir en disposer en faveur de celui (qu'il) trouvera le plus honneste*"²⁵. Il fera réquisition et poursuite contre les héritiers, obtiendra réparation et sera reconnu en légitime hérité²⁶.

Paul François et la marine.

De retour à Paris il écrit (le 12 août) pour savoir si le baron de Castagnac a reçu l'ordre d'envoyer Paul François (le second fils de Jean Denis) à "*son employ*". Cet ordre devait venir de Monsieur de Seignelay²⁷ pour qu'il embarque à Toulon sur un vaisseau, car c'est décidé Paul François sera marin.

C'est un moment privilégié pour entrer dans la marine militaire alors en pleine expansion pour devenir la première mondiale, créant des emplois, multipliant les chantiers. Elle ne comptait que 6000 matelots en 1680; ils seront 7800 cinq ans plus tard. La flotte se compose de 95 vaisseaux de 24 à 76 canons et de 12 vaisseaux de 76 à 120 canons²⁸.

Pour leur protection, Vauban fit construire de nombreuses forteresses, ainsi que la "*Nouvelle Darse*" de Toulon (capable à elle seule d'accueillir plus de 100 bateaux) accompagnée d'un arsenal "*grand comme une ville entière*". C'est ce que découvrit Paul François à son arrivée sur les bords de la Méditerranée.

Mais au grand regret de Louis (lettre du 12 août), la maladie a retardé son embarquement "*et le pauvre garçon a perdu l'occasion de voir l'affaire de Gênes*"²⁹ et il risque aussi de manquer un combat naval car "*notre armée cherche*

celle d'Espagne, la première composée de 30 galères et 33 vaisseaux, les ennemis ont 37 galères et 25 vaisseaux, si bien que voilà qui est à peu près égal et ce sera belle chose à voir si elles se rencontrent".

Ce qu'elles ne firent pas apparemment.

César nouveau capitaine.

Pendant ce temps, son aîné fut reçu capitaine à la *"teste d'une compagnie composée de 27 soldats"*. Mais pour être complète il en manquait 13, aussi Louis demande-t-il si l'on trouvait facilement en Gascogne de quoi la compléter.

Le nouveau capitaine avec ses 18 ans, devait mener ses hommes avec vigueur. Louis, n'avoue-t-il pas (malgré le penchant favorable qu'il éprouve pour l'aîné) qu'il va *"furieusement viste"* et qu'il a besoin que l'âge *"corrige ses promptitudes"* (le 21 novembre, de Paris où la famille a ses quartiers rue Ste Niquaise). Ce battant éprouvera *"la maladie du pays"* et obtiendra un congé jusqu'au mois de mars 1685 *"pour aller faire un tour en Gascogne"*. Est-ce parce que la paix conclue avec l'Espagne et l'empereur Léopold libère les militaires ou parce que la fièvre quarte le mine ?

Ah! le latin.

Nous compléterons ce tableau familial, en cette année 1684, en ajoutant que les autres enfants *"ne veulent pas étudier"* et comme le constate Louis *"s'ils ne se rendent pas honnestes gens, ils courent le risque de mal passer le temps car (il n'est) guère en estat de les pousser, à moins qu'ils ne se soutiennent par leur mérite"*³⁰.

1685 : disparition de César et de son frère Charles.

Louis exhorte César à continuer son service car *"il n'est pas assez riche pour songer à vivre de ses biens, ny assez vieux pour se retirer du service où il n'a reçu aucun dégoût"*.

Peut-être César est-il tiraillé par ce que lui recommande Louis (mais de si loin) et les pressions de Jean Paul de Lordat (lui sur place)? Toujours est-il qu'au mois de mars³¹ César n'aura pas réintégré son régiment... et la mort le surprendra à 19 ans, fin mai à Grenade.

Cruellement surpris en apprenant ce décès prématuré, Louis écrit aussitôt à un de ses amis, le lieutenant du roi à Fribourg, *"pour le prier de faire un mémoire de tout ce qu'a coûté la revue afin d'en fixer le remboursement"*³² (de Soissons le 14 juin).

Il écrit aussi dans l'espoir de récupérer *"la charge pour l'un de ses frères"*. Le matelot Paul François (dit Polastron) *"qui n'a rien de commun avec l'armée de terre"* ne peut postuler pour la succession militaire de son frère aîné. Reste Etienne (dit Mr de Nouailles) qui devra entrer obligatoirement chez les Cadets³³ pour sa formation, ce qu'il fera en 1687.

Que penser des facultés de médecine ?

Malgré cette situation difficile, Louis ne viendra pas en Gascogne car *"l'espérance d'être utile à ses neveux le retient au pays"*. Puis la maladie est là. Il a passé 5 mois sans écrire, du 26 janvier au 14 juin, car il a failli mourir et il a toutes les peines du monde à s'en remettre. Il est vrai qu'il ne fait pas que des expériences heureuses avec la médecine !

S'il conseille, à juste raison, à son demi-frère Jean Paul de Lordat de faire de l'exercice pour mieux se porter et éviter d'être incommodé car *"il semble qu'il ne soit pas en âge d'être si tourmenté"* (ceci en 1682), ou de s'astreindre à un régime *"qui vaudra mieux que toutes les ordonnances de la faculté de Montpellier"*, il parle en homme d'expérience car il a été *"assez malheureux pour essayer celles de la faculté de Paris"* et il sera bien heureux s'il en réchappe, *"il y a dix mois tout entier qu'il n'a pas un moment de santé... il vient d'avoir une fièvre double qui l'a parfaitement secoué"* (en avril 1683).

Une autre fois, à grand tort, si un remède dont il s'est servi s'est avéré efficace, il l'envoie au baron à *"qui il fait mal"* si bien que ce dernier n'enverra pas de nouvelles *"de très longtemps"*. Peut-être s'est-il cru empoisonné !

Quittons cet intermède maladie et rejoignons la flotte.

Paul François vogue vers Constantinople.

Nous avons su (en 1684) combien avait été grande la déception de Louis en apprenant que Paul François n'avait ni embarqué, ni participé *"à l'affaire de Gênes"* ni à un combat naval contre l'Espagne. Aussi se réjouit-il, en cette fin 1685, des préparatifs de son neveu pour un voyage vers Constantinople³⁴.

Il passera à Malte où il verra son oncle le chevalier Jean Gabriel, se recueillera sur le tombeau de la chapelle du St Sacrement où est enseveli, depuis 1662, son ancêtre Jean Denis. De là la flotte visitera tous les *"ports du Levant"* et comme l'affirme Louis *"c'est une occasion qui ne se trouvera pas de cent ans et qu'il ne faut pas perdre s'il y a moyen"*. Surtout que notre jeune marin veut devenir officier.

En évoquant les manoeuvres de la flotte en Méditerranée, nous ne pouvons nous empêcher de penser à ces nombreux huguenots enchaînés sur les bancs des galères. Pourquoi ?

Pour que la religion catholique retrouve "sa splendeur, l'état sa tranquillité et l'autorité tous ses droits"; nous sommes en pleine répression du culte protestant pour aboutir, le 17 octobre 1685, à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Nombreux furent les protestants qui refusèrent d'abjurer et qui finirent leurs jours affligés d'une peine de galère perpétuelle, châtiment cruel et barbare, symbole de l'intolérance.

1686 : les seigneurs de Lesdins.

Pour cette année, nos sources sont minimales. Après 14 mois de nouveau silence, nous lisons une seule lettre du début décembre, dans laquelle il sera question "de la terre de Lesdein"³⁵ dont on envisage la vente, mais aussi bien sûr de l'avenir des orphelins.

Louis revient de Saint-Quentin où il a lu chez le notaire le contrat de vente des biens de la seigneurie de Lesdins ce qui lui a fait découvrir avec amertume qu'il n'est pas parmi les principaux bénéficiaires de la succession de ses parents.

Comment une branche des de Polastron a-t-elle pu s'établir en Picardie, région si éloignée de sa Gascogne natale ?

La seigneurie de Lesdins est entrée dans le patrimoine des Polastron de Lailhière à l'occasion du mariage de Gilles avec Jeanne de Marescal, fille du seigneur de Garossiel, de Lesdins et "autres lieux de Picardie". Devenue veuve elle se retira à Saint-Quentin et en 1629, au moment de l'union de Louis³⁶ et de Françoise de Celles elle transmet "*la succession dudit defunt*" au fils aîné, comme il était de tradition dans la famille.

Elle partagea "*esgalemment entre tous les enfants (y compris l'aîné) les biens meubles qui lui appartenaient par privilège de noblesse*". Elle versa aussi 3000 livres à Louis pour qu'il puisse parer sa jeune épouse de "*joyaux*".

La dévolution au fils aîné avait fait de Jean Denis l'héritier de leurs biens, mais une difficile succession se prépare; d'ailleurs elle ne se cantonne pas qu'aux biens de Lesdins, elle est parsemée dès 1656, d'une cession et de multiples procurations, elle frise la prescription en 1686, pour finalement aboutir en 1687 à la reconnaissance de Louis en légitime hérédité. Celui-ci maintient sa légitime dont l'estimation a été faite par l'écuyer grépiacois Jacques Duprat³⁷.

Il a droit aussi à la moitié de la donation de son frère le Chevalier de Malte depuis qu'il a prononcé ses vœux, mais il rappelle aussi la donation de sa mère, soit 2000 livres.

Dans sa lettre du 3 décembre 1688, il souhaitera que "*ses affaires soient réglées à l'amiable et sans frais*", et il n'en sera plus question dans sa dernière lettre de 1690.

Ceci suggère une réflexion personnelle : ces lenteurs pour résoudre les problèmes de succession sont-elles à mettre sur le compte de l'esprit procédurier de nos anciens, ou alors, mais peut-être est-ce une fausse idée, attendaient-ils que des événements extérieurs (comme la maladie puis le décès) résolvent (ou parfois les aggravent) des situations en suspens ?

Cela pourrait expliquer en partie le peu d'empressement montré par Jean Paul de Lordat pour régler la succession des orphelins.

Les orphelins : religieuses ou militaires.

Les deux filles Claire Marie et Françoise âgées de 13 et 12 ans, pensionnaires au couvent de Longages, ont décidé de devenir religieuses. Louis trouve que c'est "*le meilleur parti qu'elles puissent prendre*".

Elles resteront fidèles à leur décision et nous retrouverons Claire novice en 1688; l'année suivante Jean Paul de Lordat versera 2000 livres pour son entrée en religion.

Quant à Françoise, supérieure du couvent de Lagrâce-Dieu, elle est citée dans l'affermage des biens de ce couvent en 1717 et 1726.

Les garçons aînés ne sont pas oubliés. Louis agit pour que le marin Paul François devienne officier et il prépare la rentrée d'Etienne, vigoureux adolescent de

16 ans, chez les Cadets où il remplacera César, le frère disparu. Comme pour ce dernier il faut prévoir *"de quoi le mettre en équipage et surtout le présenter à Monsieur de Louvois qui les examine de près"*. Les relations de l'oncle Louis sont toujours très précieuses !

Mais il n'y a pas urgence. L'année est plutôt calme sur le plan militaire; Louis XIV gravement atteint d'une fistule pense surtout à se soigner... et ses adversaires profiteront de cette accalmie pour préparer un pacte d'alliance qui restera gravé dans l'histoire sous le vocable de la "Ligue d'Augsbourg". Ceci nous entraînera inévitablement vers une nouvelle guerre qui durera jusqu'en 1697.

Ne nous égarons pas, revenons dix ans en arrière, et abordons une nouvelle année marquée par la réception de 4 lettres toutes écrites de Soissons.

1687 : un chrétien malade mais heureux...

Une fois n'est pas coutume, nous présenterons d'abord la dernière lettre de l'année (écrite au mois d'août) qui relate un des nombreux épisodes de l'éternelle lutte entre chrétiens et musulmans.

Louis avait envisagé d'aller voir le Gouverneur de Rocroi et de passer deux à trois mois en sa compagnie³⁸, mais *"la goutte (qui pourtant) ne le prend jamais à cette époque"* l'a terrassé et cloué au lit³⁹.

Malgré la douleur, il est heureux et triomphant. Un courrier arrivé de Hongrie, le 26 août, annonce *"la défaite de l'armée des Turcs"* devant la Sainte Ligue formée des troupes autrichiennes, polonaises, vénitiennes et russes.

Bien que les Autrichiens soient parmi nos principaux ennemis, Louis réagit en parfait croyant et pense que *"ce sera beau et glorieux pour les chrétiens"*. Il lui tarde de connaître davantage de détails... mais il sait déjà que le duc de Bavière a été blessé à une main, que les Turcs ont perdu *"tous leurs bagages et pièces de canon"* et il remarque avec satisfaction *"je croy que la boucherie sera grande"*.

L'esprit guerrier a repris le dessus ! Cet état d'esprit se justifie pour le chrétien⁴⁰ qu'il est car la guerre sainte représente la mise en agressivité de l'homme au service de Dieu... le côté barbare de l'homme se fait sans scrupule l'acte de Dieu... il n'y a pas de paix possible, la guerre achète la sainte paix(?).

L'empire ottoman n'abdiquera pas et se battra encore en 1692 contre la coalition menée par l'empereur d'Autriche, monopolisant ainsi une partie des troupes ennemies de la France.

Revenons à la famille...

Si nous reprenons le courrier dans l'ordre chronologique, nous devinerons que le marin Paul François est un homme d'action. Comme *"il n'y a point de guerre sur mer"* celui-ci s'ennuie à terre⁴¹ et envisage de *"prendre un aubre métier"*. Métier, toujours dans le sens militaire, qu'il sera obligé de reprendre à la base, chez les Cadets car la famille *"n'a pas de quoi le mettre dans les Mousquetaires"*, et Louis, malgré ses connaissances confirme qu'il *"ne peut rien faire pour lui"*. (Lettre du 11 mars).

Quant à son frère Etienne *"arrivé à Charlemont en bonne santé, et tous ceux qui l'ont vu en disent du bien"*, il sera accueilli *"par les cousins d'Arques qui en auront soin"*, ainsi il sera moins dépaysé dans sa nouvelle vie active.

Il se prépare à faire son entrée chez les Cadets et a obtenu pour cela 450 livres du baron Jean Paul en recouvrement des frais.

Le 18 avril, détail intéressant, Louis souligne qu'il répond à une lettre du baron datée du 9 et qu'il vient de recevoir. Nous pouvons en déduire que du bureau de la Grande Poste à Toulouse (ou bien de Castagnac) jusqu'à Soissons le transport de la correspondance s'effectuait en une semaine environ, ce qui semble normal vu l'état des routes et l'utilisation du cheval comme moyen de locomotion⁴².

Il paraît soulagé d'avoir *"enfin trouvé le billet de 2500 livres"* qu'il doit au chevalier de Lailhière. Sur ce reçu, sa mère et son frère Jean Denis s'engageaient et promettaient de payer pour Louis la somme portée.

Mais, détail d'importance, il est daté du 31 octobre 1662 : il sera donc utilisable contre la prescription qui l'empêche de toucher sa part de succession et il facilitera sa reconnaissance en hérédité qu'il obtiendra en cette année 1687.

...et à ses revenus.

Nous ne pourrons clore cette année 1687, sans mentionner les difficultés rencontrées par Jean Paul de Lordat, lorsque le 6 juillet il mit aux enchères *"les fruits de l'hérédité des pupilles"* de l'année suivante⁴³.

Ce ne sera qu'après plusieurs tentatives qu'il trouvera *"un surdisant à l'enchère"*, en la personne de Jean Baptiste Trilhau, notaire de Latrape, ceci pour les terres de Noueilles et Grépiac, respectivement pour les sommes de 900 et 1600 livres.

D'après Philippe Wolff dans son ouvrage *"L'histoire de Toulouse" :... de 1657 à 1690 et malgré quelques sautes d'humeur, les prix des grains blé et maïs avaient largement stagné à un niveau anormalement bas...réduisant la rente foncière et les profits des négociants*, ce qui pourrait justifier les difficultés de Jean Paul à trouver un enchérisseur.

Les années suivantes furent plus lucratives : si l'encan concernant Grépiac resta stable, celui de Noueilles grimpa de 900 à 1200 livres. Les principaux revenus (les comptes relevés mentionnent surtout Grépiac) proviennent de l'exploitation des métairies de Cantemerle, Picot ou de Madame, Labourdette, Pascalot⁴⁴, du moulin à bateau arrimé sur l'Ariège⁴⁵, de censives collectées par Dominique Montesquieu⁴⁶, d'une tuilerie louée 100 livres pour deux années, mais aussi d'une rente de 7 livres provenant du moulin à vent *"qui vouloict estre audit Grépiac"*⁴⁷ et même le jardin du château sera rentabilisé de 34 à 40 livres suivant l'année.

Pour Noueilles, la métairie de Sausenc⁴⁸, un moulin à vent et une tuilerie ainsi que des bois constituaient surtout la principale ressource.

A titre de référence, nous citons en annexe, quelques prix relevés dans les *"comptes des recettes et despanses"* présentés, en 1691, par Isabelle de Lamarque, veuve de Jean Paul de Lordat. Ils pourront servir de comparaison avec des chiffres cités dans le texte ou dans d'autres ouvrages.

1688 : qui croire ? Le Pape ou le Roi ?

Dans une brève allusion en 1684, Paule de Lesdins, religieuse au couvent de Sainte Claire d'Auterive (soeur de Jean Denis et de Louis, donc tante des orphelins) s'était inquiétée du peu d'assiduité des enfants à apprendre le latin. Elle rappelle ses soucis, en ce début d'année, pour Gaston, le plus jeune des orphelins.

Si celui-ci "*n'emploie pas mieux son temps que ses aynés il ne sera jamais un grand clerc*" constate Louis qui a "*mandé à Castagnac de le faire bien étudier*". L'inquiétude de Paule et la sévérité de Louis s'expliquent par l'importance du latin, langue liturgique de l'Eglise catholique, dont une excellente pratique était indispensable pour occuper de hautes fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique.

Mais Gaston n'était pas la seule préoccupation religieuse de ses oncle et tante !

Ils assistèrent, troublés et impuissants aux nombreuses crises qui dégradèrent les rapports de l'Eglise et de la Royauté. La décision unilatérale de Louis XIV d'instituer l'extension de la régale⁴⁹ aux régions du Midi n'eut pas d'incidence directe sur l'archevêché toulousain (contrairement au diocèse de Pamiers, lors de la vacance de 1680 due au décès de François de Caulet).

Par contre d'autres querelles (hors le protestantisme) contribuèrent aussi à la division du monde religieux et déclenchèrent l'intervention du roi et de ses administrateurs; c'est le Jansénisme⁵⁰.

Ce mouvement d'idées non orthodoxes s'est manifesté dès le début du XVIIe siècle. Il donne une large part :

- à l'initiative divine au détriment de la liberté humaine, de ce fait il fut âprement combattu par les Jésuites.

- à l'attachement aux règles et aux bienséances, ceci poussé jusqu'à la rigueur.

- de plus, il considère que Louis XIV est coupable de s'allier, au gré des besoins, avec des nations protestantes.

Le Jansénisme était remarquablement représenté à Toulouse par les filles⁵¹ de l'Institut de l'Enfance (fondé par l'abbé de Ciron et madame de Mondonville) qui s'occupaient des nouveaux convertis, visitaient les malades et les prisonniers puis faisaient "faire des écoles aux pauvres enfants".

L'application extrêmement rigoureuse de cette doctrine et les activités de ces filles attirèrent les foudres d'une partie du clergé, mais aussi du roi qui voyait là "des ennemis de la foi" et "un danger pour l'unité de l'Etat"⁵².

Une commission d'enquête désignée par le monarque reprocha à la congrégation "de donner asile à quelques prêtres de Pamiers poursuivis pour l'affaire de la régale, de favoriser leurs menées et de cacher chez elle une imprimerie clandestine, d'où partaient de temps à autre des ouvrages injurieux pour le Roi"⁵³.

Vrais ou faux, ces arguments contribuèrent à la rédaction de l'arrêt du 12 mai 1686 qui prononçait la suppression de l'Institut.

La destruction de la chapelle, la saisie des biens⁵⁴, l'expulsion manu militari des filles dans la rue apitoyèrent la foule toulousaine⁵⁵. Innocent XI intervint bien auprès de l'archevêque de Toulouse, mais seulement pour lui reprocher "*sa coupable complaisance*"; à son tour le roi resta inébranlable devant la démarche de l'envoyé du pape.

Nous rappelons ces incidents car ils ne durent pas laisser insensible la famille : que peuvent penser Louis (fervent catholique) et Paule (religieuse orthodoxe) de leur cousin Louis-François de Polastron, futur évêque de Lectoure, suspecté de jansénisme ? En outre ils aidèrent à approfondir le malaise déjà existant et ce n'est pas le conflit entre le nouvel évêque de Toulouse J.B. de Colbert⁵⁶, prélat mondain dit-on, et les chanoines du chapitre qui pourra ramener la sérénité !

Ces démêlés "*évêque-Chapter de Toulouse*" découlent directement de la brouille permanente existant entre le Saint Siège et la Cour de France. La nomination, par Louis XIV, d'un archevêque fidèle et docile à ses ordres, bénéficiant de surcroît des faveurs du chancelier Le Tellier et de celles de Louvois, ne pouvait que déplaire à Rome. De plus n'avait-il pas participé à l'assemblée du Clergé⁵⁷ qui soutenait, contre la papauté, les théories gallicanes⁵⁸ si chères au roi de France!

Aussi il ne faut pas s'étonner "*si les Messieurs du Chapter de Saint Etienne se déclarent contre Monseigneur l'Archevêque*" (Paule dans une lettre du 16 janvier) et ne l'admettent pas comme chef spirituel tant qu'il ne sera en possession de son institution canonique.

Pour Louis "*c'est un malheur auquel nous aurons bien de la peine à remédier car à Rome (les querelles) égrissent tous les jours plus le Pape*". Il manifeste sa confiance et ne pense pas que "*le Chapter veuille se brouiller avec la Cour*". Louis se trompe : la lutte va encore s'intensifier avec le renfort du clergé séculier et régulier à cause "*d'impôts exorbitants exigés par le Roi*"⁵⁹.

"*Bientôt la guerre ?*" s'interroge Louis. Il n'y croit pas trop puisqu'il "*ne faut pas compter que le Roi n'entreprenne rien de nouveau qui puisse donner au Pape l'occasion de se plaindre*", ajoute-t-il.

Mais l'un et l'autre trouveront bien un prétexte pour s'opposer à nouveau lors de l'élection de l'archevêque de Cologne, grande principauté du Bas Rhin, sous occupation française. L'élection de Furstemberg, le 19 juillet, fut cassée par Innocent XI qui proclama archevêque le prince Clément de Bavière, l'élu de la minorité.

Le roi, comme à chaque fois qu'il eut des démêlés avec le pape, s'empara d'Avignon, possession de la papauté. La guerre deviendra donc inévitable et Louis XIV n'aura pas un seul allié, il se retrouvera seul contre l'Europe catholique... et protestante !

Ce n'est qu'en 1693 que "*l'orgueil royal plie devant l'embarras religieux*"⁶⁰, le Roi Soleil se décide à écrire une lettre d'excuses au pape dans laquelle il renie l'édit de 1682; les évêques français lui emboîtent le pas : ainsi disparaîtra de la scène "*la cruelle conjoncture*" (selon l'expression de Louis) due au désaccord du pape et du roi. J.B. de Colbert recevra enfin les bulles papales qui lui permettront de prendre effectivement possession de son archevêché en novembre 1693.

Si la querelle religieuse s'est apaisée, au sein de la famille les désaccords se perpétuent.

Louis légitime héritier.

L'affaire des droits de Louis sur la succession de son frère Jean Denis n'est pas définitivement close. Pour l'amener à son terme, il est fait appel à André de Calestroupat (lettre du 13 février), avocat au Parlement de Toulouse, ami de la famille et présent au mariage des parents des orphelins en 1665.

Cela semble garantir une issue heureuse et rapide ("*à l'amiable et sans frais*" insiste Louis) puisqu'André a signé, en tant que témoin, le contrat de mariage dans lequel il est spécifié que Jean Denis (en fait ce seront ses successeurs) devra payer les droits de légitime à ses frères "*tel que le droit leur pourra compter*"⁶¹.

Cette cause menée tambour battant aboutira à une condamnation et Louis symboliquement, demandera et touchera 90 modestes livres (déduites des comptes du mois de mai) sur son droit de légitime hérédité... mais voilà qu'à son tour l'oncle maternel, le baron d'Auribail, "*veut faire examiner en justice la conduite de Castagnac sur l'administration des biens de leurs neveux*"! (lettre du 26 novembre).

On n'en finit pas ! Heureusement Louis l'en dissuadera "*à cause des frais qui tomberont sur le dos des neveux*" !

L'un d'eux Paul François assez insouciant, de retour de Toulon, n'a pas envoyé un mémoire de ses services, mémoire réclamé depuis des mois par Louis qui

1690 : sur tous les fronts !

Pendant ces 18 mois sans nouvelles, les cartes ont été redistribuées en Europe. D'abord Jacques II le catholique roi d'Angleterre et allié de Louis XIV a été détrôné par son gendre Guillaume⁶³ qui a ainsi sous son autorité l'Angleterre et la Hollande.

Après les destructions et ravages perpétrés par les troupes françaises dans le Palatinat, l'Allemagne, qui nous garde rancune et haine, se joindra, ainsi que l'Espagne, à la coalition européenne. La guerre est toujours présente !

Réalisant son isolement, Louis XIV engage la France dans la fortification de ses frontières en créant de nouveaux régiments de milices⁶⁴, il ordonne la levée en masse pour renforcer ses armées et convoque l'arrière-ban noble qui s'adressait aux arrières-vassaux. Les enfants de feu Jean Denis verseront *"une descharge"* d'une valeur de 29 livres, payable à Castelnau⁶⁵. Ces sommes prélevées permettaient au roi de constituer une armée de métier soldée.

Après quoi, les troupes françaises, commandées par le maréchal de Luxembourg, prennent de vitesse celles des alliés et remporte une victoire à Fleurus⁶⁶ sur les Austro-hollandais (1er juillet 1690). Louis participe à cette campagne et dans sa dernière lettre du 3 août, écrite de Tournai⁶⁷, il nous apprend qu'il a reçu *"des ordres pour marcher à l'armée, ce à quoi il ne s'attendait point du tout"*! Non seulement il a été surpris par cette subite mobilisation, mais encore il n'a *"ny mule, ny cheval, rien de tout ce qui est nécessaire"* ! De plus il se trouve *"dans un extrême besoin"* pour participer dans l'armée du maréchal d'Humières⁶⁸.

Il est souhaitable, pour l'armée française, que le cas de Louis ne soit pas général car *"l'ennemi se fortifie beaucoup fort résolu à prendre sa revanche"*, mais constate-t-il *"nous le laisserons ronger son frein"*; il est convaincu *"que la guerre ne durera pas longtemps"*⁶⁹.

Les combattants de la famille se sont éparpillés selon l'ouverture des fronts. Nous avons vu Louis dans le Nord et Monsieur le chevalier de Nouailles, c'est-à-dire Etienne raconte qu'il sera bientôt lieutenant dans le régiment du Piémont⁷⁰ qu'il suit dans sa marche vers l'Italie où, sous les ordres du maréchal Catinat, cette armée battra le duc de Savoie et ses troupes hispano-piémontaises (le 18 août 1690).

Quant à Paul François le marin, sous la houlette de Tourville, il a quitté la Grande Bleue et vogue dans la Manche avec toutes les forces navales françaises plus instruites, plus disciplinées qu'auparavant et dont la plupart des officiers sont nobles.

La rencontre (10-15 juillet) avec les escadres hollandaise et anglaise s'est soldée par la déroute des deux grandes puissances maritimes. Dans sa lettre Louis souligne qu'il a reçu un courrier du futur capitaine de vaisseau qui partait *"avec 12 vaisseaux (de guerre) pour aller chercher un convoi à Hambourg"*.

Ces succès des années 1690 que nous venons de relater ne doivent pas faire illusion : la guerre sera longue et ne s'achèvera qu'en 1697 par les traités de Riswick qui nous permettront de conserver uniquement Strasbourg et nous obligeront à reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre.

C'est sur cette image de paix que nous acheverons cette histoire des dix ans de correspondance⁷¹ de Louis de Polastron de Lailhière dont le nom de famille se perpétuera jusqu'à la Révolution, à la tête de la seigneurie grépiacoise.

Cette famille enracinée en Gascogne qui se dispersera au hasard des mariages et des places fortes, nous aurions pu la faire vivre avec davantage de passion, nous rapprocher un peu plus des choses de la vie. Nous avons voulu

conserver la rigueur austère de l'histoire du siècle de Louis XIV et utiliser la correspondance, à caractère familial, non littéraire, parfaitement lisible, d'une manière chronologique car elle facilite la relation des événements, dans ce cas surtout religieux, militaires et procéduriers.

Aussi lorsqu'il nous arrive de lire dans des documents écrits en cette fin du XVIIe siècle "*...sous le règne heureux du très chrétien roy et prince Louis XIV roy de France et de Navarre...*" nous ne manquons pas de penser que cette belle période de civilisation, que ces brillantes conquêtes dictées tant par l'intérêt de la France que par l'amour de la gloire d'un roi, eurent de tristes revers et furent le vivant exemple de la misère du peuple, de la vie difficile d'une certaine noblesse et de l'intolérance du monde chrétien.

Notes de bas de page :

- 1 :déposé aux Archives départementales de la Hte Garonne (AD31) sous la côte J 41. Pour de plus amples détails sur cette famille aux nombreuses branches lire le bulletin de la Sté Archéologique et d'histoire du Gers-1954, 1955 et J. Noulens : Maisons historiques de Gascogne.
- 2 :cette seigneurie était comprise, sous l'Ancien Régime, dans le bailliage de Saint-Quentin, département de l'Aisne de nos jours.
- 3 :dans le canton de Montgiscard 31450.
- 4 :nous avons cru devoir conserver l'orthographe de la signature de Louis "Lailhière Lesdeins", bien que ceci soit contestable. Suivant les différents moments ou scribes nous lirons: La Hillère, La Hillière, Lahillière et autres...
Quant à "Lesdeins" sa véritable orthographe semble se trouver dans l'atlas des bailliages de France : Lesdins.
- 5 :ce n'est pas le Grand Colbert, mais son frère Charles, marquis de Croissy, Ambassadeur à Londres de 1668 à 1674, de par ses compétences aux affaires étrangères. C'est certainement de cette époque que parle Louis qui a dû l'accompagner.
- 6 :il testera le 6 mai 1687 d'après AD31 3E 11939.
- 7 : Louvois, lui-même atteint, écrit "il y a un remède sûr pour en être délivré qui est d'être sage sur le chapitre des femmes".
- 8 :la famille donnera d'autres chevaliers à l'Ordre de Malte : Bernard et Denis fils d'Etienne, un des orphelins et futur seigneur de Grépiac.
- 9 :opposition courtoise mais ferme de Louis; est-ce la préséance des nobles de la Cour et servant le roi sur ceux qui restent en province pour gérer leur bien ?
- 10 :Jean Paul de Lordat semble tout désigné. Sur place, à Grépiac, le sieur Dauriebat gèrera les fruits et revenus aux gages de 60 livres.
- 11 :ainsi que le laisse entrevoir une lettre de mai 1682.
- 12 :Paul François, Louis, Louise, Alexandre.
- 13 :ce ne le sera officiellement que le 8 février 1684.
- 14 :mais aussi dépensier, pourrions-nous ajouter, d'après une allusion de Louis.
- 15 :le choix de César se porta sur son oncle François de Polastron.
- 16 :toujours "incommodé malgré son jeune âge" ce que ne comprend pas Louis qui prévoit de "venir en Gascogne régler ses affaires avec ses neveux" puisque le baron n'a pas pu le faire du vivant de leur mère.
- 17:les diverses branches des Polastron fournirent nombre d'officiers dans les armées du roi. J.J. Montlezun dans Histoire de la Gascogne ne donne-t-il pas une liste de montres et revues présentées par 13 des Polastron ?
- 18 :il vient de perdre successivement sa femme Marie-Thérèse et Colbert.
- 19 :l'Espagne n'ayant pas répondu à un ultimatum du Grand Roi.
- 20 :AD31 J 41 n° 231.
- 21 :dans le contrat de mariage de Jean Denis et de Françoise il est précisé que "l'hérédité sera assurée selon l'ordre de progéniture". AD31 : série B , insinuation, registre 30 folio 537.
- 22 :le sieur Tichague était le fermier des biens de Noueilles.
- 23 :travailleur agricole louant ses bras à la journée ou pour des travaux saisonniers.
- 24 :ceci entre le 15 mai 1683 et le 12 août 1684.
- 25 :le neveu qu'il jugera le plus apte à assurer la succession de Jean Denis. Par honnête homme, il faut considérer un homme doté de bonnes manières, sociable avec finesse, de bonne compagnie et qui connaît les bienséances.
- 26 :il sera pris (avril 1685) plus de 100 livres de revenus pour régler les frais du différend et en 1688 près de 90.
- 27 :ce fils du Grand Colbert fut ministre de la marine durant de nombreuses années. Louis use de ses importantes relations pour placer ses neveux.

- 28 : Histoire de France populaire, ouvrage d'Henri Martin auquel nous faisons parfois référence.
- 29 : la République de Gênes, fidèle alliée de l'Espagne, avait refusé de rompre cette alliance comme le suggérait Louis XIV. Son refus provoqua une expédition navale française au cours de laquelle la belle ville bombardée pendant 6 jours se trouva anéantie par les flammes (mai 1684).
- 30 : d'après une lettre de Paule, religieuse, soeur de Jean Denis et Louis.
- 31 : il aura pu assister le 9 mars, à l'enterrement de son jeune frère Charles, un des jumeaux, âgé de 7 ans.
- 32 : la revue ou montre permettait d'inspecter, dans le cas présent, une compagnie, son effectif, ses chevaux, ses armes, ses équipements et de vérifier ainsi si les soldes versées étaient conformes à la présentation. La charge de capitaine de compagnie, moyennant finance au roi, pouvait se transmettre ou se vendre.
- 33 : sorte d'école militaire formée par Louvois en 1682, où les jeunes gentils-hommes apprenaient le métier des armes.
- 34 : à bord d'un vaisseau commandé par le chevalier d'Hocquincourt.
- 35 : les terres et seigneurie de Lesdins qui appartenaient à la fin du 16^e siècle à Louis de Marescal (issu d'une famille d'échevins de Saint-Quentin dans l'Aisne) n'allèrent pas tarder (par les filles) à se morceler entre plusieurs familles dont celles des Polastron et des Lafons (procureur royal à Saint-Quentin).
- 36 : le père de Jean Denis et de Louis l'auteur des lettres.
- 37 : nous n'avons trouvé aucun document révélant sa valeur, mais elle ne peut être qu'en biens meubles ou pécuniaires puisque, étant un cadet, il ne peut prétendre à des biens terriens.
- 38 : ceci pendant que le roi devait aller au Luxembourg.
- 39 : depuis le mois de mai, tout comme Jean Paul de Lordat d'ailleurs!
- 40 : d'après Pierre Gérard : Paix de Dieu et esprit de Croisade. Conférence du 28/5/1988 aux Amis des Archives 31.
- 41 : combien ce séjour forcé à terre doit lui sembler sans attrait après son périple d'une année à travers la Méditerranée!
- 42 : la distance qui sépare Toulouse de Soissons est de 775km environ.
- 43 : comme l'oblige l'acte de partage de 1684.
- 44 : chacune de deux paires de boeufs de labour.
- 45 : il sera remplacé par un moulin à eau installé sur un canal de dérivation alimenté en eau de l'Ariège par un barrage.
- 46 : d'un montant de 220 livres.
- 47 : nous pensons, d'après sa situation sur l'ancien compoix, que ses vestiges sont devenus ce qui fut plus tard la Pigeonnière.
- 48 : cette métairie fut achetée, en 1606, par Jean François de Polastron à Isabeau de Bounillac descendante des de Vignes, pour 700 livres.
- 49 : par les édits de 1673 et de 1675.
- 50 : à l'extrême le Jansénisme fut considéré comme une hérésie.
- 51 : ces filles (dont plusieurs de parlementaires) ne ressentaient d'attrait ni pour le mariage, ni pour la vie dans un cloître et ne vivaient que pour les prières et la justice (bien bafouée à cette époque!).
- 52 : le roi ne pouvait se permettre une nouvelle guerre civile et religieuse. Celle contre le protestantisme avait suffi...
- 53 : nous faisons référence à l'ouvrage "Lettres inédites de Mme de Mondonville" de Léon Dutil.
- 54 : les bâtiments de la congrégation furent acquis par les Jésuites en 1688.
- 55 : les protestants furent, il est vrai, bien plus maltraités!
- 56 : transfuge du siège de Montauban, il fut archevêque de Toulouse de 1687 à 1710.
- 57 : ceci en 1681/1682.
- 58 : doctrines défendant les libertés de l'Eglise catholique de France contre les prétentions de la papauté.
- 59 : d'après Gallia Cristiana et l'abbé Cayre dans Evêques et archevêques de Toulouse.

- 60 :mais aussi financiers, économiques et militaires.
 61.:AD31, série B, insinuation, registre 30, folio 537.
 62 :1688 fut une année remarquable par la densité du courrier : 6 lettres.
 63 :ce fervent protestant Guillaume d'Orange deviendra Guillaume III roi d'Angleterre.
 64 :en 1674, lors de la levée des milices, les deux miliciens désignés à Grépiac furent incorporés de force pour servir à la frontière catalane. Les paroisses que l'intendant désigne doivent élire leurs miliciens pris pour 2 ans à la pluralité des voix, ils serviront à l'intérieur et dans les forteresses du pays.(Grépiac en pays toulousain- 1985- H. Pérès).
 65 :AD11, série B 2190 et comptes familiaux J 41 n° 234.
 66 :située près de Charleroi.
 67 :ville de la région du Hainaut occupée par les Français.
 68 :Louis de Crévant d'Humières était pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie en 1685, il décède à Versailles en 1694.
 69 :il est optimiste puisqu'elle ne se terminera qu'en 1697!
 70 :au cours du 17e siècle, de nombreux membres de la famille de Polastron servirent dans ce régiment dont : Gilles, Augier, Roger, Louis et autres...
 71 :cela peut paraître une gageure de vouloir connaître la vie d'une famille au travers d'une documentation de 26 lettres écrites par la même personne, mais nous pensons que cette étude peut contribuer à une meilleure approche de l'histoire locale.

Annexe.

A titre de références nous citons quelques prix relevés dans les "comptes et despanses" présentés par Isabelle de Lamarque, veuve de Jean Paul de Lordat, lors de la clôture de ceux-ci en 1691.

Ces prix sont relevés sur des ventes qui ont eu lieu à Grépiac. Ils sont détaillés jusqu'en 1687, puis les biens de Grépiac étant affermés d'une manière globale, les recettes de ce fait ne seront plus détaillées.

1684 :	vente d'une paire de boeufs	105 livres
1685 :	vente de huit veaux de lait	81 -
- :	vente d'un porc gras et 2 oies	11 -
- :	vente du cheval de César	300 -
1686 :	vente de quatre veaux gras	44 -
- :	vente de douze vieilles brebis	12 -
- :	vente de 32 livres laine de moutons	5 - 2 sols
1687 :	vente d'un cuir de vache	3 -
- :	paiement d'un cheval acheté du vivant de César	126 - 10 sols

Les ventes de vin sont peu citées, sans quantité, mais en qualité "vente d'un peu de vin tourné" (12 livres en 1687), en 1684 pour 30 livres. Par contre d'après 3E 28937 - 1690 - la barrique de bon vin vaut 6 livres et le cetier de blé 4 livres 10 sols.